

SOCIETE AFRICAINE DE PLANTATIONS D'HEVEA  
"SAPH"  
SOCIETE ANONYME AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION  
AU CAPITAL DE 14. 593. 620. 855 F CFA  
SIEGE SOCIAL: IMMEUBLE " SIFCA"  
RUE DES GALLIONS, ZONE PORTUAIRE ABIDJAN-COTE D'IVOIRE  
01 BP 1322 ABIDJAN 13  
ABIDJAN N° CI-ABJ-1962-B-2059

\* \*  
\*

## **AVIS DE 2EME CONVOCATION**

Les actionnaires de la société SAPH sont priés de bien vouloir assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sur deuxième convocation de ladite société qui aura lieu

Le jeudi 10 octobre 2013 à 9 Heures  
A l'Hôtel NOVOTEL ABIDJAN- PLATEAU

A l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- **Lecture et approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles 438 à 448 de l'Acte Uniforme relatif aux Sociétés Commerciales et au Groupement d'Intérêt Economique : Approbation desdites conventions;**
- 2- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

Le droit de participer à l'Assemblée Générale Ordinaire est subordonné à l'inscription préalable de tout actionnaire sur le registre des actions nominatives de la société, au moins 5 jours avant la tenue de ladite assemblée.

Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire par un mandataire de son choix, muni d'une formule de pouvoir dont un exemplaire est tenu à disposition au siège social de la société.

Tout actionnaire peut exercer son droit de communication comme prévu aux articles 525 et suivants, 622 et 674 de l'Acte uniforme OHADA portant Droit des Sociétés commerciales et du GIE.

Le Conseil d'Administration